



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 8 juin 2021

Suivant l'arrêté ministériel en date des présentes

Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil du 8 juin 2021 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Est absent : Robert Gaudette.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : Ouverture de la séance à 19h04 avec la présence de Mme Paquette, Mme Rochon, Mme Crêtes, Mme Rochon et M. Labelle. Absence de M. Gaudette

Nicolas Malette : Adoption de l'ordre du jour avec l'ajout 2.6 Devoir de mémoire pensionnat autochtone.

Proposeur ?

Proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 mai et des séances extraordinaires des 13 et 26 mai 2021

Vous en avez pris connaissance?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : Tout est correct ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Crêtes

Nicolas Malette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 1.4 Adoption des comptes payés et à payer, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 31 mai 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2 Divers : Dépôt - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Nicolas Malette : 2.1: 2021-06-70 Demande de dérogation mineure 2021-2 (13A, ch. Du Lac-Claude)

ATTENDU QUE le propriétaire du 13 A chemin Lac-Claude demande une dérogation mineure pour le lot 5947582 matricule 2212-10-1654 relative aux dispositions du chapitre VI article 6.3.1.4.1. et du chapitre VI articles 6.3.1.7.3 du règlement de zonage 05-91;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le plan préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre en date du 7 avril 2021 sous sa minute 7278;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone V-133;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne le bâtiment principal, de la superficie occupation du terrain est de 5.43% au lieu de 5% une différence de .43% et de la marge latérale qui est 3.58 m côté gauche et 3.01 m côté droit au lieu de 15 m au total et en aucun cas inférieur à 6m une différence d'un côté de 2.99 m et l'autre de 5.42 m. ;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Municipalité;

ATTENDU QUE le coordonnateur à l'urbanisme Monsieur Michel Matthews a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité consultatif en Urbanisme rédigé dans le procès-verbal dudit comité en date du 21 mai 2021 sont favorables;

ATTENDU QUE nous n'avons obtenu aucune communication du public, à la suite de l'avis public dûment effectué suivant les lois et règlements en vigueur;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 **Nomination – représentante de la municipalité – ventes pour défaut de paiement de taxes 2021**

ATTENDU que la Municipalité de Cayamant peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU qu'il est possible que certains immeubles soient mis en vente pour défaut de paiement des taxes, selon les résolutions déposées en novembre de chaque année;

ATTENDU que dans certains cas le processus avait déjà été entamé par nos conseillers juridiques ;

ATTENDU que dans certains cas le processus avait été mis en attente ;

ATTENDU que la liste officielle a dûment été acceptée par le conseil;

ATTENDU que ce conseil autorise, Mme Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe à enchérir et acquérir, certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes et que Mme Cynthia Emond soit la substitue à Mme Joanisse dans ce dossier;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 **Sollicitation pour des bourses de finissants – secondaire 5 de Gracefield- 2021**

On a 5 élèves à l'école secondaire de Gracefield et 1 à l'école des adultes pour des bourses de 150\$ chacun

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 Proposition Calendrier 2022 CHGA – Cayamant

Au coût de 445\$ plus les taxes applicables.

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.5 SERVICE D'URBANISME-CONSEIL -À LA SUITE DE L'ADOPTION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE (SADR)

ATTENDU QUE la MRCVG est en voie d'obtenir un avis de conformité du ministère pour le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), qui entrera en vigueur sur le territoire de la MRC à la réception de l'avis;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité dispose d'un délai de 2 ans suivant l'avis d'entrée en vigueur pour adopter tout règlement de concordance (le plan d'urbanisme, ainsi que les règlements d'urbanisme : zonage, lotissement, construction, permis et certificats) afin de se conformer au SADR;

ATTENDU QUE les municipalités de Bouchette, Blue Sea, Cayamant, Déléage, Denholm, Montcerf-Lytton et Messines se sont regroupées afin d'obtenir des offres de service regroupées auprès de deux firmes d'urbanisme-conseil, et ce, dans un effort commun afin d'obtenir de meilleurs services;

ATTENDU QUE le regroupement a reçu deux propositions de services;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre TEAMS, l'ensemble des municipalités présentes ont opté pour la proposition déposée par la firme URBA+, pour lequel chacun des DG présents s'est engagé de les recommander à leur propre conseil;

ATTENDU QUE le conseil municipal recommande l'octroi d'un mandat à la firme Urba+ et ce, conditionnel à l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRCVG ;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.6 **DEVOIR DE MÉMOIRE – PENSIONNAT AUTOCHTONE**

ATTENDU QUE la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

ATTENDU QUE les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

ATTENDU QUE le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

ATTENDU QUE l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé

QUE la municipalité de Cayamant joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Étant à huis clos dû à la période de Covid-19, je déclare la séance close à 19h12.
